

L'Espace Culturel et d'Animations ouvre bientôt ses portes



Infos citoyens

Pages 3 à 6

**Finances
communales**

Page 7

Animations

Pages 8 à 10

Histoire locale

Page 11

- page 2 à 6

Infos citoyen

- page 7

Finances

- pages 8 et 9

Animations

- page 10

Agenda des manifestations

- page 11

Histoire locale

- page 12

Etat civil - Numéros utiles

Journal municipal d'informations de la commune de Cherves-Richemont

Directeur de la publication
Alain RIFFAUD

Rédaction – Composition

Christiane JAULIN
Francis PAUMERO
Céline CLERFEUILLE
Bruno LANAUD
Véronique TOFFANO
Chrystel RIGALLAUD

Crédit photos

Municipalité de Cherves-Richemont
Pierre BARRETEAU

Maquette et impression

Imprimerie Cognaçaise
14, impasse Lazare Carnot
16100 COGNAC
Tél. 05 45 32 09 68
E-mail : martine.impcognaçaise@
wanadoo.fr

MAIRIE

Place du Champ de Foire
16370 CHERVES-RICHEMONT
Tel : 05 45 83 25 69
Fax : 05 45 83 18 11
e-mail : com.cherves-richt@
wanadoo.fr

L'Espace Culturel et d'Animations ouvrira ses portes dans quelques semaines

Cette salle des fêtes... notre rêve est devenu réalité. D'ici quelques semaines vous pourrez découvrir l'intérieur de cet « Espace Culturel », « votre » espace culturel appelé l'ABACA*. L'inauguration est prévue le **1^{er} juillet à 17h30** et vous êtes tous cordialement invités à venir partager ce moment festif.

Certains ont déjà pu apprécier l'extérieur en se promenant autour. C'est une belle réalisation d'architecture contemporaine rappelant le territoire et son produit cognac avec une partie haute en forme de tonneau.

Cette salle permettra de recevoir 650 personnes en mode spectacle et 450 en mode repas. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, ce n'est pas un caprice de la part de votre municipalité, mais un réel besoin. Nous en parlons depuis au moins 10 ans et le terrain pour sa construction avait été acquis en 2007 à la famille Lestrade.

La salle actuelle ne peut contenir que 180 personnes et lorsque les écoles Paul Garandea, Jean-Marie Weber se réunissent plusieurs fois dans l'année, c'est déjà environ 200 élèves plus les parents, donc impossible avec les moyens existants de les accueillir dans de bonnes conditions et surtout en phase avec la législation. Même chose pour les personnes âgées où nous avons plus de 400 personnes de 75 ans et plus sur la commune. Bien entendu, il s'agit d'un investissement important mais nos finances le permettent n'ayant pas d'endettement. Nous n'avons pas prévu d'ailleurs d'augmentation des taxes dans l'immédiat. Pourtant, nous subissons comme toutes les autres collectivités, la baisse des dotations de l'Etat et la hausse de notre participation au fonds de péréquation mis en place depuis 3 ans dans le but d'aider les communes en difficulté.

Bien entendu nous avons prévu d'organiser des spectacles à partir de septembre au nombre de 6 jusqu'en juin 2017. Le programme sera dévoilé au cours de l'inauguration et un petit fascicule sera remis à cette occasion.

Nous espérons donc que vous pourrez vous libérer pour cet événement où toute l'équipe municipale vous y attend avec plaisir.

Rendez-vous le 1^{er} juillet à 17 h 30.

Cordialement,

Le Maire,
Alain Riffaud.

*L'Abaca désigne le chanvre de Manille. Le nom de « Cherves » provient du mot Chanvre ; aussi, il était naturel de faire un clin d'œil à l'origine de la commune. De plus, la consonance rythmée d'Abaca donne bien le ton pour une salle de spectacle.



Monsieur Carnaval a eu très chaud aux oreilles



C'est par une journée ensoleillée avec un peu de retard que les élèves du primaire ont défilé dans les rues, costumés et grimés à souhait, avant de rejoindre le stade. Quant aux élèves de la maternelle, ils avaient choisi pour thème la famille. Les chants et les danses des élèves de l'école Jean-Marie Weber ont été fort applaudis par leurs camarades du primaire et par les familles venues en nombre en cette fin de vendredi après-midi. Les «Monsieur Carnaval » ont fini sur le bûcher après avoir été jugés. Un goûter servi à tous les participants a clos ce moment convivial qui en demande d'autres.

Orchestre à l'école

Initié par le conservatoire de musique de Grand Cognac à la rentrée scolaire 2012/2013 en partenariat avec l'éducation nationale, l'école Paul Garandeau qui fait partie du réseau « Ambition Réussite » a été retenue pour ce projet qui s'étend sur quatre années scolaires.

La classe des CE1 a participé à cet apprentissage de la musique, à la découverte des instruments et au final à la constitution d'un orchestre d'harmonie.

Dans le cadre de leur dernière année, les élèves sont en CM2, l'orchestre se produira le mardi 24 mai à 20 h au Castel à Chateaubernard, en avant-première du spectacle intitulé « Sur des airs des Beatles », spectacle réalisé par les élèves des « Orchestrades » du Conservatoire de Musique de Grand Cognac.

Transport scolaire

La commune s'est dotée d'un bus pour le ramassage scolaire.

Une partie de la compétence « ramassage scolaire » est assurée par la commune. Dans ce cadre, il a été nécessaire de se conformer à la législation en vigueur en se dotant d'un bus équipé d'éléments de sécurité tels l'éthylotest anti-démarrage, les ceintures de sécurité, le chronotachygraphe et le ralentisseur, sans oublier des innovations techniques qui contribuent à renforcer la sécurité par une assistance électronique à la conduite (ABS, ESP, ASR) et d'autres petits équipements.

Ce bus de 33 places assure le transport scolaire sur le circuit : Mairie, Fontenille, Richemont et Ecoles, ainsi que les déplacements dans le cadre des sorties scolaires, péri-scolaires, et de l'accueil de loisirs du mercredi.



Réglementation des feux de plein air

Un nouvel arrêté du 3 mai 2016 apporte les modifications suivantes :

Sont autorisés selon la période et sous conditions : le brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05 (dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018).



Le brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprise, le brûlage des pailles soumises à la PAC, les lâchers de lanternes célestes sont interdits. Les systèmes de valorisation de ces déchets sont à privilégier (dépôt en déchetterie, plateforme de broyage, compostage...).

Il est rappelé que les feux de plein air sont autorisés sous conditions* pour:

- le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole);
- la gestion forestière;
- l'écobuage ou le brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC;
- le brûlage des déchets verts parasités ou malades (après demande à la DRAAF à l'adresse suivante: sral.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr);
- les feux d'artifices, les feux festifs...

***Après déclaration et autorisation préalable du Maire, il est nécessaire de consulter le serveur vocal 05.45.97.61.40, avant d'allumer un feu, afin de connaître si les conditions climatiques (risque incendie et/ou prévision d'un épisode de pollution) de la journée permettent les feux de plein air.**

Récupération gratuite d'essaims d'abeilles

M. SAUVION Janic, habitant de la commune, tonnelier de profession et passionné d'apiculture, se déplace, à titre gracieux, pour venir récupérer les abeilles qui auraient élu domicile chez les particuliers.



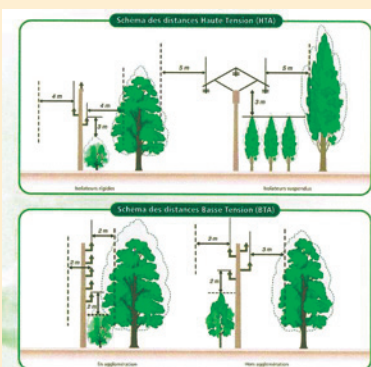
Vous pouvez le contacter au 05 45 83 12 40.

Élagage pour les branchages surplombant le domaine public

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins). Il vous appartient d'élaguer régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public.

Avant tout élagage, si vous êtes amenés à installer un échafaudage ou une nacelle par exemple, vous devez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public.

Si les branches se situent à moins de 5 mètres des réseaux aériens (électricité, téléphone, et éclairage public), vous devez établir une déclaration de travaux auprès de chaque gestionnaire de réseau, puis une déclaration d'intention de commencement de travaux. Ces documents sont disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr. Sachez que si vous faites appel à une entreprise spécialisée, celle-ci effectue les démarches administratives nécessaires pour votre compte.



Tous les emballages se recyclent !!

Depuis Mars 2016, tous les emballages se trient en Charente. Aujourd'hui le recyclage évolue pour que vous puissiez trier encore plus.

Vous pouvez désormais trier la totalité des emballages en plastique : en plus de ce que vous pouviez mettre dans les sacs jaunes, vous pouvez désormais mettre : toutes les barquettes, tous les pots et boîtes, tous les sacs et sachets, tous les films d'emballage.



Passer aux nouvelles consignes et faites-le savoir autour de vous, c'est tellement plus simple.

Le nouveau guide du tri a été distribué dans le dernier magazine Poubelle la Vie fin mars. Si vous l'avez égaré, rendez-vous sur www.trionsplusfort16.com, vous y trouverez tous les détails.

BON TRI !

COLLECTE DECHETS MENAGERS

Si vous avez des problèmes de collecte de vos ordures ménagères, contactez Calitom au 0 800 500 429 ou sur leur Site : www.calitom.com

Démarchage téléphonique : nouvelle liste d'opposition en place à partir du 1er juin 2016

À partir du 1er juin 2016, les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur le nouveau registre d'opposition au démarchage téléphonique, géré par la société Opposetel ; ce nouveau registre remplace Pacitel dont le service a fermé le 1er janvier 2016.

Pour cela, il leur faudra communiquer leur numéro de téléphone à Opposetel soit par courrier, soit par le biais d'un site web dédié. Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription sera effective sachant que ce délai sera au maximum de 30 jours après la délivrance du récépissé. Le récépissé indiquera également la durée d'inscription sur cette liste d'opposition.

Remerciements

Mme Lucas, domiciliée à Cherves-Richemont et bénévole à Solidarité Urgence, remercie la générosité des habitants de la commune.

Depuis de nombreuses années, la mairie collecte les vêtements dont les personnes ne veulent plus. Ces vêtements sont revendus à petits prix. Les bénéfices ainsi collectés permettent à l'association de distribuer des bons d'achats de nourriture aux familles défavorisées, et ce en partenariat avec l'hypermarché E. Leclerc.

Dans les locaux de Solidarité Urgence, vous trouverez aussi de la vaisselle, du mobilier... à petits prix.

Coordonnées : 15 impasse Barnett – 16100 Cognac

Horaires : les mercredis et vendredis de 14h à 17h30 et les samedi après-midi les jours de foire.

Vigilance Citoyenne

Ce n'est peut-être pas le nom final de l'action en cours de réalisation, mais c'est de toutes façons un nom différent de « Voisins vigilants » (pour éviter l'amalgame avec un site internet du même nom, mais qui lui ne bénéficie d'aucune convention avec la gendarmerie ou avec la préfecture) qui sera retenu. Le 30 janvier dernier, c'est près de 120 personnes qui ont répondu à l'invitation de la mairie pour avoir une présentation par la gendarmerie de Cognac sur ce que représentait ce dispositif. La réunion s'est ensuite orientée vers un débat questions/réponses sur la sécurité des personnes et des biens sur notre commune. L'amélioration de cette sécurité passe par des précautions de base pour en premier lieu se protéger soi puis par œil observateur mais pas intrusif pour repérer les anomalies par rapport à notre entourage le plus proche. La suite de la mise en place passe par la désignation de référents et de leurs secteurs d'intervention, puis par la signature d'une convention tripartite entre la mairie, la gendarmerie et la préfecture. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la procédure.

Carte d'Identité et Passeport

L'été arrive... vous partez en vacances... attention à vérifier la date de validité de votre carte d'identité ou de votre passeport. Et pensez aux délais d'obtention de ces documents car à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Pour demander une carte d'identité ou pour son renouvellement, vous devez vous présenter à la mairie avec les justificatifs suivants :

PERSONNE MAJEURE

- **1ère demande :** 2 photos d'identité, justificatif de domicile, copie acte de naissance ;
- **Renouvellement :** 2 photos d'identité, justificatif de domicile, copie acte de naissance si carte périmée depuis plus de 2 ans, ancienne carte ;
- **Perte :** 2 photos d'identité, justificatif de domicile, copie acte de naissance, déclaration de perte et timbre fiscal à 25 €.

Toutes les personnes majeures doivent se présenter à la mairie pour la prise des empreintes.

Attention : les cartes d'identités émises entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées automatiquement de 5 ans sans aucune démarche à toutes personnes majeures.

PERSONNE MINEURE

- **1ère demande :** 2 photos d'identité, copie acte de naissance, justificatif de domicile des parents, copie carte identité des parents ;
- **Renouvellement :** 2 photos d'identité, justificatif de domicile des parents, copie acte de naissance si carte périmée depuis plus de 2 ans, copie carte d'identité des parents ;
- **Perte :** 2 photos d'identité, justificatif de domicile des parents, copie acte de naissance, déclaration de perte, timbre fiscal à 25 €, copie carte identité des parents.

La prise des empreintes ne concerne pas les enfants de moins de 13 ans. Pour les parents divorcés si garde alternée fournir la copie du jugement de divorce ainsi qu'un justificatif de domicile pour chaque adresse.

Pour un passeport : la mairie de Cherves-Richemont n'est pas équipée de station biométrique. Vous pouvez venir en mairie retirer le formulaire. Puis, vous devrez prendre rendez-vous à la mairie de Cognac (05 45 36 55 36) pour déposer votre dossier.



CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT POUR VOYAGER ????

Tout dépend de la destination. En Europe, une carte d'identité valide est suffisante. D'autres pays exigent un passeport et parfois un visa. **Il convient donc de vérifier les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr.**

Un site internet pour la commune

Cela faisait pas mal de temps que l'idée avait été lancée mais entre les choix techniques, l'orientation du contenu et d'autres sujets beaucoup plus prioritaires pour l'équipe municipale, le lancement d'un site internet pour la commune ne sera opérationnel que courant juin 2016. Plus qu'une vitrine de la commune, nous avons pour volonté de privilégier l'information avec un maximum de réactivité et d'efficacité. Nous avons bien conscience que le rendu ne sera pas forcément le même qu'un site réalisé par un professionnel mais l'équipe de suivi du site a réalisé un travail conséquent pour répondre au plus près aux impératifs du cahier des charges soit : un coût limité, une mise en ligne et une évolution du contenu simplifiées pour les administrateurs, une gestion au quotidien la plus facile possible, mais surtout diffuser des informations, administratives, pratiques, événementielles et de sécurité (travaux, routes coupées...).



Le site <http://cherves-richemont.fr> est donc un complément et non un substitut, du bulletin municipal. Il n'aura d'intérêt que par l'actualisation régulière de son contenu et par vos visites.

Nous avons également besoin de vos suggestions pour savoir ce que vous aimeriez y trouver. Pour cela, n'hésitez pas à nous écrire à mairie@cherves-richemont.fr. Là, vous l'avez peut-être remarqué, mais l'adresse mail (qui ne remplace pas l'adresse historique de la mairie mais la complète) est issue du même nom de domaine que le site. A noter que cette même logique existe avec la médiathèque (<http://mediatheque.cherves-richemont.fr>) et que d'autres services en bénéficieront à l'avenir.

Travaux en cours du lotissement au lieu-dit Les Gâtines

Le lotissement se situe à proximité immédiate du bourg. Les terrains sont vendus viabilisés en eau, EDF, Télécom, assainissement collectif et bornés. Leurs superficies varient de 525 m² à 875 m² et les prix de 29 000 € à 41 000 €. Les futurs acheteurs ont le libre choix du pavillonnaire.



Les travaux s'étalent sur deux tranches. La première tranche vient de s'achever.

Pour plus de renseignements, contacter Léonard Aménagement Foncier au 05.45.38.23.48.

Edification de clôture : une demande d'alignement est à faire



L'édification d'une clôture en limite de domaine public est soumise à une demande d'alignement individuel. Un formulaire est à retirer auprès de la mairie. Un agent constatera sur place l'alignement de la propriété par rapport à la voie publique ; un arrêté d'alignement individuel sera alors délivré. La clôture devra être implantée en limite de voie publique conformément à la prescription de l'arrêté et sur la propriété du demandeur.

Une déclaration préalable est également nécessaire avant de commencer les travaux de clôture en limite de voie publique ou en limite de la propriété voisine. Le formulaire est à retirer en mairie. Un délai de 1 mois (2 mois dans le secteur des Bâtiments de France) est nécessaire à l'instruction du dossier.

Enquête sur les services au public en Charente

La proximité est un enjeu majeur de notre territoire ! Pour améliorer l'accessibilité des services au public, la Préfecture et le Conseil départemental de la Charente lancent une grande enquête en ligne pour connaître votre avis sur le besoin en services au public là où vous vivez sur le territoire.

En tant qu'habitant de la Charente, votre avis est essentiel.

Sur le site de la préfecture de la Charente, <http://www.charente.gouv.fr>, vous pourrez accéder au questionnaire en ligne ou télécharger le formulaire papier et l'adresser en retour à :

Direction départementale de la Charente
Service Analyse et Aménagement du Territoire
7, 9 rue de la Préfecture
16 023 ANGOULEME CEDEX

Frelon Asiatique

Le piégeage des « reines » peut d'ores et déjà débuter.

Suite à la loi Notre, le conseil départemental de la Charente n'a plus la compétence pour la destruction des frelons asiatiques ; néanmoins les aides versées sont maintenues (50 ou 70 €). Ce sont désormais les communes qui ont cette compétence.

Le prochain conseil municipal du 23 mai décidera d'adhérer ou non à la charte départementale pour une nouvelle saison.

La période de destruction débutera le 15 juin et se prolongera jusqu'au 15 octobre. Les particuliers pourront solliciter la mairie qui contactera un désinsectiseur.



Zoom sur les travaux en cours et à venir

MEDIATHEQUE ET MULTI-ACCUEIL

Aménagement du patio pour y créer un lieu de vie avec terrasse en bois et pelouse synthétique. Pour des raisons de sécurité, il est fermé avec des claustras en bois. L'intérieur comprend chaises longues, coussins d'extérieur, chaises, tables et voiles d'ombrage. Le chantier s'est déroulé entre le 18 et le 29 avril pour un montant global de 21 000 € TTC.

Création d'une cuisine au multi-accueil « les Titous ». En effet, la CAF prévoit pour la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique (PSU), la fourniture des repas et goûters pour tous, sans augmenter la part parentale. Elle sera construite du côté « Est », et sera constituée d'un office aux normes en vigueur ainsi que d'une salle de repos pour le personnel. Les travaux ont débuté pendant la fermeture de la structure et devraient se terminer fin juillet.

Cette extension, d'une surface totale de 28,50 m² demande de lourds travaux de modification dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 85 090 € HT. La CAF subventionne cet investissement à hauteur de 47 360 € et la MSA 5 000 €.



4^{ème} CLASSE DE MATERNELLE

Suite à l'ouverture d'une quatrième classe à la maternelle par l'Education nationale et après de nombreuses discussions, le conseil municipal a décidé que cette classe serait installée dans le logement de l'école Jean-Marie Weber. Des travaux sont en cours de réalisation pour cette transformation de logement en classe, avec les contraintes liées aux établissements recevant du public. Du matériel scolaire sera mis en place pour une ouverture à la rentrée 2016/2017, soit le 1^{er} septembre.

AUTRES TRAVAUX A VENIR

- Création d'une salle d'archives et d'un lieu de stockage, dans les garages attenants à la mairie,
- Réhabilitation de la laverie,
- Création d'une ouverture près du porche d'entrée du cimetière de Cherves,
- Travaux d'entretien courant notamment dans deux logements de l'école Paul Garandeau (remise aux normes de l'électricité, changement des ouvertures et divers travaux à l'intérieur),
- Aménagement de la signalisation du carrefour de la route des Pins et de la RD 731.

VOIRIE

La voirie est une part importante du budget communal. Une somme de 150 000 € y sera consacrée pour l'année 2016.

Des travaux de 2015 seront à terminer cette année avec le chemin de Fontenille, les chemins de chez Samson avec la commune de Mesnac et le chemin de la Rochonnerie commun avec la commune de Saint-Sulpice de Cognac. La distillerie de la Salle (à la Garnerie) monte en puissance ; de ce fait, les transports desservant l'entreprise se sont multipliés. Afin de sécuriser la portion de voie qui dessert une partie de la Place du Champ de Foire à la route de la Garnerie, il est prévu des travaux d'envergure.

Dans un premier temps, les arbres de la place du Champ de Foire ont été « abattus ». Des trottoirs seront créés du côté des habitations. La route sera élargie pour autoriser le passage des poids lourds et de jeunes arbres seront plantés



ASSAINISSEMENT

Une première tranche de la réhabilitation du réseau d'assainissement à Orlut a été entreprise et réalisée pour un montant de 257 961 €. Le conseil départemental subventionne ces travaux à hauteur de 45 000 €. Dans ce même cadre, les berges de la lagune d'Orlut seront renforcées.

Reprise de concessions abandonnées

Le procès-verbal de constatation des concessions à l'abandon sera prochainement dressé.

Pourquoi effectuer des reprises de concessions ?

- Parce qu'il manque de place dans le cimetière.
- Parce que des monuments non entretenus se sont dégradés, sont visuellement déplaisants et/ou présentent une menace pour la sécurité des visiteurs du cimetière.



Déroulement de la procédure ?

Une procédure juridique de reprise, qui dure près de trois ans, est engagée au cours de laquelle l'administration tente d'obtenir, du concessionnaire ou des éventuels ayants droit, une remise en état de la sépulture.

A défaut, la sépulture redevient propriété de la mairie et l'emplacement est repris. Après démolition du monument et exhumation des corps, la place libérée peut être attribuée à un autre concessionnaire.

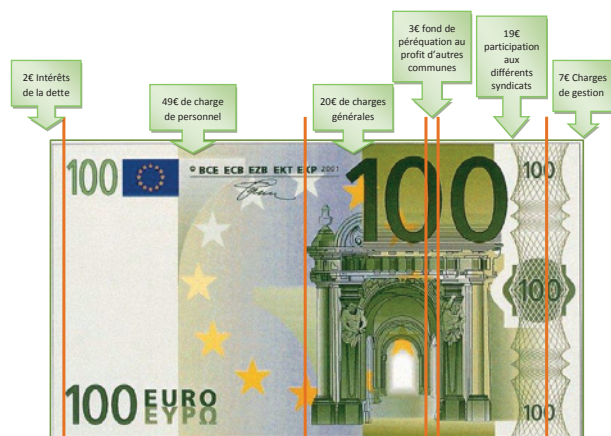
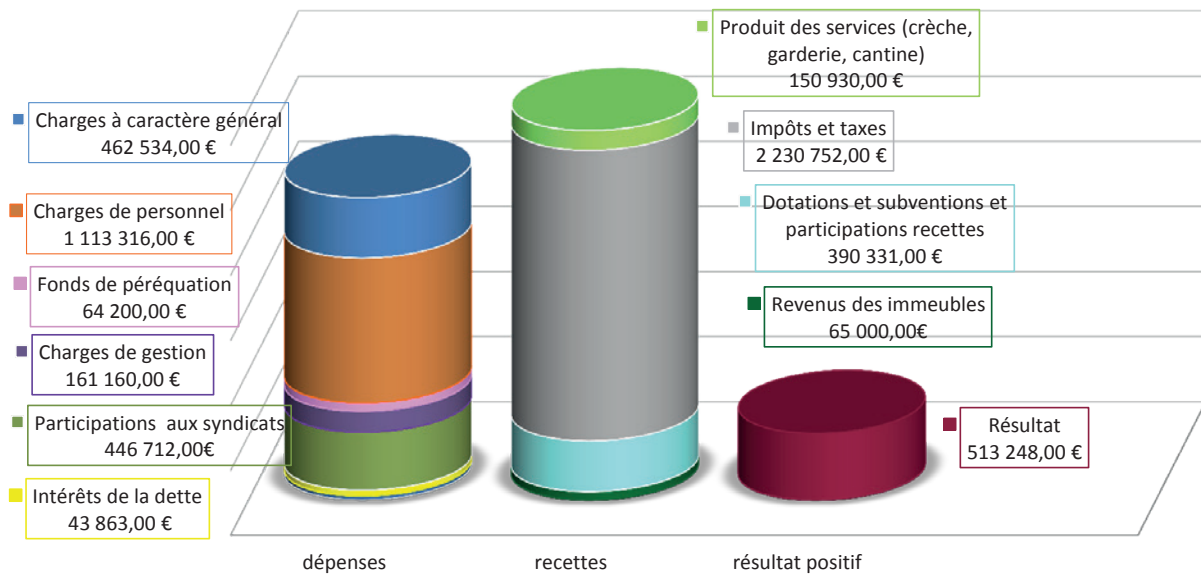
Pendant ces 3 ans, plusieurs affichages se succèdent à la porte du cimetière et de la mairie. Si la commune a connaissance des ayants droits, ils sont informés de la procédure.

Des affichettes « concession en état d'abandon » indiquent les concessions qui font l'objet d'une reprise. Si vous êtes ayants droits ou si vous avez des informations, n'hésitez pas à venir en mairie.

Les résultats du compte administratif 2015

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion pour l'exercice écoulé. Il retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice écoulé et constate les résultats comptables.

SECTION FONCTIONNEMENT 2015



Représentation de la répartition pour 100 € de dépenses



Budget 2016

Le budget 2016 a été voté le 21 mars sans augmentation de la fiscalité malgré la forte baisse des dotations de l'Etat.

Il s'élève à 3,4 millions d'euros en fonctionnement et 4,7 millions d'euros en investissement.

SECTION INVESTISSEMENT 2015

DEPENSES

Capital d'emprunt et dettes assimilés :	116 054 €
Frais d'études :	212 909 €
Acquisitions de terrains et de biens mobiliers :	57 537 €
Travaux bâtiments :	1 755 565 €
Travaux voirie :	186 942 €
Ecritures :	215 533 €
Caution :	1 954 €
Total :	2 546 494 €
Déficit d'investissement reporté :	281 946 €

RECETTES

Excédent de fonctionnement capitalisé :	372 942 €
Dotation fonds divers :	92 375 €
Subventions :	128 379 €
Emprunt :	200 000 €
Ecriture :	198 726 €
Caution :	1 324 €
Total :	993 746 €

Résultat négatif de la section d'investissement en 2015 : 1 834 696 €

TAXES LOCALES

Lors de la séance du conseil municipal du 21 mars, les taux des différentes taxes locales ont été votés.

Le conseil municipal a décidé de laisser le taux des taxes inchangées :

- 7.79% pour la taxe d'habitation
- 13.40% pour la taxe sur le foncier bâti
- 41.05% pour la taxe sur le foncier non bâti

Le conseil municipal a voté la baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 1% pour 2016 afin d'encourager les habitants à poursuivre leurs efforts en matière de tri. Le taux de la TEOM a été fixé à 15.54%.



Frairie d'Orlut

Tous les ans, la frairie d'Orlut se déroule pour le week-end de Pâques avec cette année le retour de la course cycliste, le dimanche.



En effet, le nouveau comité des fêtes d'Orlut a réussi à faire revenir la course cycliste pour la Frairie. Ce sont quatre-vingts coureurs qui se sont affrontés sur un circuit bien étudié, mais qui demande de nombreux commissaires de course. Les trois premiers de cette boucle appartenaient au club cycliste de Vervant, en Charente-Maritime. Le mauvais temps du samedi matin n'avait pas attiré les exposants, ni le public pour la brocante. Dans la soirée, la retraite aux flambeaux avec la participation des Étoiles Cherroises a été fort appréciée. La chasse à «l'œuf», du lundi après-midi, a connu un franc succès. Après ces trois jours de manifestations qui ont demandé un fort investissement des membres du comité des fêtes, ces derniers sont déçus du peu de participation des habitants de la commune. Mais leur motivation reste intacte avec l'organisation du brin d'aillet et du repas de midi le 1^{er} Mai, puis en juin le repas champêtre à l'ancienne école et le 10 juillet une journée rando et VTT dans la commune.

Repas des aînés

Le repas des aînés organisé par le CCAS et la municipalité a remporté un vif succès. Les convives un peu plus nombreux que l'année précédente ont su profiter d'un bon moment de convivialité alliant plaisirs de la bouche, de l'oreille et de la danse. Alain Riffaud a également pris rendez-vous l'an prochain avec notre doyenne Hélène Collin pour partager avec elle le cap des 100 ans. Côté service on pouvait également constater la présence d'une équipe conséquente et enjouée. La journée s'est terminée par la traditionnelle tombola. L'édition 2017 devrait quant à elle se dérouler dans le nouvel espace culturel. Ce sera nous l'espérons l'occasion d'être encore plus nombreux et pour les organisateurs, la possibilité de partager la même table que les invités.



Le groupe scolaire Weber - Paul Garandau

a fixé la date de sa fête de fin d'année.

Ce sera le **vendredi 24 juin**.



Randonnées dans la Vallée de l'Antenne par le Comité des fêtes d'Orlut

Dimanche 10 Juillet, vous aurez le choix entre :

VTT (20 km, 35 km et 45km - inscription : 5€)

et Marche (12 km, 16 km - inscription : 3€).

Vous pourrez découvrir les alentours de la vallée de l'Antenne en empruntant sentiers, passages en forêt, et bords de rivière. Des passages « hard / cool » plairont aux sportifs et aux familles.

Ravitaillement et pot de l'amitié à l'arrivée seront offerts.

Les inscriptions se feront à la salle multifonctions de 8h à 9h30...

Renseignements : VTT : 06 45 62 40 11
Marche : 06 30 19 55 28

Venez nombreux !!!...



Canoë, Randonnée, Musique et Cinéma vous donnent rendez-vous le lundi 22 août

Une journée rythmée avec une **sortie canoë** à partir de 13h30 (attention : pensez à réserver votre place auprès de la mairie car elles sont limitées), puis une **randonnée** sur la commune pour découvrir le petit patrimoine avec un premier départ à 16h00 et un deuxième à 17h00.

Vous pouvez apporter votre pique-nique et écouter à partir de 21h00 la **pause musicale** proposée avant la **projection en plein air du film « La famille Béliier »** (film de 2014, d'Eric Lartigau, avec Karin Viard, François Damiens, Eric Elmosnino, Louane...) à 22h00.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 05.45.83.25.69 ou sur com.cherves-richt@wanadoo.fr



Fête de l'école de Sainte Eustelle et Kermesse du CIPAL



Les enfants de l'école Sainte Eustelle seront à la fête, le **samedi 25 juin**.

La kermesse inter-paroissiale sera regroupée avec la fête de l'école, pour la deuxième fois. Au programme : stands et animations par les élèves de l'école dans l'après-midi et dîner champêtre avec spectacle dans la soirée.



Mercredi 13 Juillet... On fait la fête !

Rendez-vous est donné Place du Champ de Foire pour s'amuser.

19h00 : Pique-nique géant (apéritif offert par la municipalité et barbecue sur place pour faire vos grillades)

20h00 : spectacle de cabaret avec Christal production



23h15 : feu d'artifice par Arts et Feux

23h30 : bal animé par Produc'son 16 événement

Venez nombreux profiter de ces festivités ; en cas de mauvais temps, les tivolis sur le stade permettront de maintenir la fête.

Journée médiévale au centre équestre de Boussac.

Dimanche 11 Septembre, vous pourrez remonter le temps en assistant à des tournois de chevaliers et en admirant un spectacle de fauconnerie.



Le centre équestre de Boussac organise plusieurs concours dans les prochains mois :

Le 5 juin Concours de Hunter

Le 12 juin Concours de dressage

Les 23 et 24 juillet Concours de CSO

Le 4 septembre Concours de CSO

Les 15 et 16 octobre Concours complet

Les 22 et 23 octobre Concours complet

Entrée libre et gratuite.

MAI

- Dimanche 15 Mai** : Brocante par l'APE du groupe scolaire Weber-Garandeau (Place du Champ de Foire)
- Samedi 21 Mai à 10h** : Echange et réflexion sur la famille : Jeu Chemin de parents - Renseignements et inscription au 05 45 83 70 40
- Du 24 Mai au 4 Juin** : *La quinzaine du voyage lecture* – « Et si vous vous amusiez en famille » - Entrée libre et gratuite, aux heures d'ouverture de la médiathèque
- Samedi 28 Mai** : Soirée Théâtre par l'APE du groupe scolaire Weber-Garandeau (Salle des fêtes de Cherves)
- Samedi 28 Mai** : à la médiathèque à partir de 10h - Ateliers jeux avec l'ASERC - Entrée libre et gratuite, aux heures d'ouverture de la médiathèque - Renseignements au 05 45 83 70 40

JUIN

- Dimanche 5 Juin** : Concours de Hunter au Centre équestre de Boussac
- Samedi 11 Juin** : Match de Rugby (Stade de Cherves)
- Samedi 11 Juin** : Repas champêtre par le Comité des fêtes d'Orlut (Cour ancienne école d'Orlut)
- Dimanche 12 Juin** : Concours de Dressage au Centre équestre de Boussac
- Mardi 14 Juin** : 9h30 ou 10h30 : Des histoires à écouter : Des Bouts d'choux et des Contes SPECIAL NOUNOUS (sur réservation)
- Samedi 18 Juin** : 10h15 ou 11h : L'arbre à contes : Des histoires à écouter sans modération
10h15 : Des Bouts d'Choux et des Contes pour les 0-5 ans
Partez à la découverte de la mer, ses plages, ses poissons, la pêche...
11h00 : Les Racontages du samedi matin pour les 6-106 ans – Destination l'Afrique...
Entrée libre et gratuite, sans réservation.
- Vendredi 24 Juin** : Fête de fin d'année par l'APE du groupe scolaire Weber-Garandeau
- Samedi 25 Juin** : Kermesse du CIPAL et de l'école Sainte Eustelle

JUILLET

- Dimanche 3 Juillet** : Repas champêtre par la Société de Chasse (Cour de l'école Paul Garandeau)
- Dimanche 10 Juillet** : Marche et circuit VTT par le comité des fêtes d'Orlut
- Mercredi 13 Juillet** : Fête Nationale avec Pique-nique géant, spectacle cabaret, feu d'artifice et bal (Place du champ de foire – stade de rugby) par la municipalité
- Samedi 23 Juillet** : Exposition par l'ANLP (centre socio-culturel Gérard Lavigne)
- Les 23 et 24 Juillet** : Concours CSO au Centre équestre de Boussac
- Mercredi 27 Juillet** : Visite du site de Richemont dans le cadre des « Escapades Singulières » par l'Espace Découverte
- JUILLET et AOÛT** : Ateliers à la médiathèque, avec l'association Perennis

AOÛT

- Vendredi 12 Août** : Visite de l'exploitation Giboin dans le cadre des « Escapades Gourmandes » par l'Espace Découverte
- Lundi 22 Août** : Cinéma de plein air (sortie canoë – randonnée découverte du patrimoine – projection cinéma de plein air « La Famille Bélier ») par la municipalité

SEPTEMBRE

- Dimanche 4 Septembre** : Concours CSO au Centre équestre de Boussac
- Samedi 11 Septembre** : Tournoi équestre médiéval au Centre équestre de Boussac
- Samedi 17 Septembre** : Prix Polar – Tables rondes à la médiathèque
- Vendredi 23 Septembre à 18h30** : Rentrée littéraire à la médiathèque
- Samedi 24 Septembre** : Exposition sur les coiffes et vêtements d'autrefois préparée par Jacqueline Forestier et l'association ANLP

OCTOBRE

- Vendredi 7 Octobre** : Spectacle des Etoiles Cherroises
- Mercredi 12 Octobre à 20h30** : Conférence «Les matériaux de construction extraits et utilisés à Cherves au cours des siècles» avec Mrs Chassagne, Bouchereau et Soulier à la salle des fêtes de Cherves.

Le Ball Trap du Bois d'Ouliat

Suite à l'assemblée générale de la Ligue Poitou-Charentes de Ball Trap, voici les dates d'ouverture et surtout des concours organisés par le club du Bois d'Ouliat.

- **Ouvertures pour les entraînements** : inchangées, c'est-à-dire le samedi après midi (14h-18h) jusqu'au changement d'heure (27/03/2016), puis les vendredis après-midi (14h-20h) jusqu'à l'ouverture de la chasse (deuxième WE de septembre 2016). Ensuite, le deuxième samedi du mois jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

- **Ecole de tir** : mercredi après-midi de 14h à 17h, d'avril à fin août.

- **Concours** les dimanches :

- * 21 février 2016
- * sam 28 et dim 29 mai 2016 (**championnat de ligue**)
- * 19 juin 2016
- * sam 16 et dim 17 juillet 2016 (**Grand prix du Cognac**)
- * 28 août 2016
- * 09 octobre 2016
- * 13 novembre 2016
- * 29 janvier 2017



Les tarifs : licence FFBT 55,00 €, carte club 30,00 €, 1 planche de 25 plateaux pour un licencié au club 4,00 €, licencié dans un autre club 5,50 €
Assurance à la journée (initiation, personnel sans licence FFBT) : 5,00 € puis 4,00 € pour une planche de 25 plateaux, (boîte de 25 cartouches disponible au club pour 4,00 € supplémentaires).

Nota : Les plateaux qui seront tirés cette année au Bois d'Ouliat seront des plateaux écologiques, dotés de produits non polluants et à dégradation plus rapide. Bien que plus chers que les précédents, c'est le choix du club de s'investir dans cette démarche, ainsi que de nuire le moins possible à notre environnement (respect des horaires de tir, tir d'entraînement le vendredi après-midi en été, au lieu du samedi).

Jean-Marc CLEMENT, *Président du BTC du Bois d'Ouliat*

EVACUATION DE WALDHOUSE (FIN)

Voici le 3^{ème} et dernier volet du récit de l'exode des habitants de Waldhouse à Cherves et à Mesnac.

V - EN CHARENTE DE SEPTEMBRE 1939 A SEPTEMBRE 1940

Différents bus emmenèrent les habitants de Waldhouse dans diverses communes avoisinantes : Cherves, Saint-André, Mesnac, Réparsac, Orlut, La Templerie, Le Bois-Menu.

Au petit bonheur la chance, les réfugiés furent répartis dans des familles charentaises, ou dans des locaux inoccupés ou encore dans des locaux publics. On évita dans la mesure du possible de séparer les membres d'une même famille.

Un accueil généralement très correct, cependant quelques rares familles charentaises manifestèrent des réticences, voire des propos méprisants. Certains trouvèrent immédiatement des emplois ou des activités : ainsi Léonie, Anne et Marie se mirent au service d'une patronne très austère et économiste malgré le riche patrimoine dont elle disposait à la Templerie et à Cognac.

Camille et les siens passèrent la première nuit à huit dans une seule pièce. Par la suite, une deuxième pièce dans une maison voisine leur fut attribuée, et ainsi ils disposèrent de deux pièces pour y vivre à dix à partir de janvier 1940.

Juliette et sa famille éprouvèrent de sérieuses difficultés à pouvoir occuper un logement vétuste pourtant inoccupé. En effet la propriétaire des locaux ne se résigna qu'à l'assignation d'un ordre de réquisition venu signifié par un représentant de la sous-préfecture de Cognac.

L'état de santé de la mère de Albertine s'étant aggravé, et après de « longues tractations », le 10 novembre la famille quitta Cognac pour arriver le 11 novembre en Lorraine à Richécourt le Petit. Elle y resta jusqu'à la fin de la guerre.

Le périple de l'exode se terminait ainsi en Charente pour la population de Waldhouse. Petit à petit, la vie s'organisa, presque tous les adultes et les jeunes trouvèrent des occupations, voire des emplois.

Les enfants de réfugiés retournèrent à l'école parfois dans des classes de fortune, parfois avec l'instituteur du village, parfois regroupés avec les petits Charentais. Madame Brunner d'abord à Vignolles, puis avec Monsieur Brunner enseignèrent à Saint-Médard. Quelques personnes dont Anne Conrad décédèrent et furent enterrées en Charente.

Les autorités attribuèrent aux familles les éléments indispensables à leur installation. Mais surtout, il fut accordé une indemnité journalière de 10 F par adulte et de 6 F par enfant. Ces sommes furent versées mensuellement jusqu'en septembre 1940, il semble cependant que certains purent en bénéficier plus longtemps. (10 F d'époque correspondaient à 100 F aujourd'hui.)

A la suite de l'**armistice du 22 juin 1940**, les prisonniers d'Alsace et de Moselle furent autorisés à rejoindre leurs familles en Charente.

Le père Augustin sous-officier de l'armée française, mobilisé et détaché à l'hôpital de Bitche, constitua l'ultime recours en cas de difficulté de toutes sortes : aides matérielles, financières et surtout administratives. De nombreux réfugiés firent appel à lui. Il a été arrêté le 28 novembre 1943, peut-être suite à une dénonciation. Au service de ses camarades détenus jusqu'à son épuisement, il est mort en déportation, au camp de Neungamme le 7 avril 1945. Une rue à Cognac porte son nom. Il a écrit :

« Ne faites rien pour me sauver, laissez-moi partir et souffrir avec le peuple français... Que je suis heureux et fier !!! J'ai beaucoup souffert... J'ai faim... Envoyez-moi vite un colis..., un peu de pain suffit, un peu de pain seulement pour le partager... Je vous quitte au revoir à Cognac ou au ciel. Salut à tous mes amis et bienfaiteurs et VIVE LA FRANCE !!! »

Lorsqu'en septembre 1940, les autorités proposèrent aux réfugiés de retourner dans leur pays, la décision constitua un véritable cas de conscience pour chaque famille car les motivations étaient multiples, diverses et contradictoires. Certains habitants de Waldhouse différèrent leur retour en attendant la libération.

Ceux qui optèrent pour le retour ignoraient ce qui les attendait. Jean Roth, le facteur, fut un des premiers à revenir à Waldhouse ; Jules et sa famille revinrent assez rapidement. De gros travaux de réfection étaient engagés lorsque le secteur comprenant dix-huit communes dont Waldhouse fut proclamé champ de manœuvre. Ainsi quelques-uns furent évacués une deuxième fois, et avec les autres habitants de Waldhouse, revenus de Charente, disséminés dans différentes communes de la région comprise entre Sarrebourg et Metz, pour gérer des fermes dont les Allemands avaient fait évacuer les propriétaires à partir du 15 septembre 1940.

L'Alsace et la Moselle furent de facto annexées le 30 novembre de la même année. Certains comme Jules et Florent, furent incorporés de force dans l'armée allemande et quelques-uns moururent sur le champ de bataille.

Waldhouse, le 1^{er} septembre 1999.

Epilogue : L'évacuation du 1^{er} septembre 1939 de Waldhouse a conduit à une diminution importante de la population et à une disparition (ou réduction) de certaines familles au sein de la commune.

Une restructuration absolument différente de l'architecture du village a vu le jour.



Maison Conrad Clarisse



Maison natale de Raymond Martini

NAISSANCE

Timéo RIBOT, le 3 janvier
 Gabin GADRAS, le 13 janvier
 Louise GOUGEON-MAHARAU, le 18 février
 Aline BRUNAUD, le 21 février
 Chloé MOQUETTE, le 1^{er} mars
 Elisa FRESNEAU, le 9 mars
 Soline AUBERT, le 18 mars



MARIAGE

Jean-Paul COTE et Béatrice SENEAL, le 23 avril

DÉCÈS

Chantal CROCHET épouse CHAUVEAU, le 7 janvier
 Hélène BORDES veuve AUDEBERT, le 9 janvier
 Jacqueline CHEVALIER veuve VAGILE, le 16 janvier
 Simonne DUSSAUZE veuve CLERC, le 30 janvier
 Bertrand MÉNAGÉ, le 22 février
 Claudette GROLLEAU épouse GIRARD, le 24 février
 Colette NAUD veuve GIMAUX, le 7 mars
 Jean PROUX, le 18 mars
 Jean LONGUETEAU, le 1^{er} avril
 Gilles PRADOUX, le 19 avril
 Lucien SAUVIGNON, le 19 avril
 Monique DUMAS épouse CAILLIAUD, le 23 avril



En ce début d'année, nos deux doyens nous ont quittés, Madame Simonne Clerc à 102 ans et Monsieur Lucien Sauvignon à 101 ans. Nos pensées accompagnent leurs familles en ces douloureux moments.



NUMEROS UTILES

MAIRIE DE CHERVES ET MAIRIE ANNEXE DE RICHEMONT

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : com.cherves-richt@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél. : 05 45 83 70 40

1 impasse du Vieux Chêne

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h00-18h00 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Vendredi : 14h00-18h30 - Samedi : 9h00-12h00

MULTI-ACCUEIL « Les Titous »

Tél. : 05 45 83 62 59

2 impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueil occasionnel : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »

Tél. : 06 78 65 05 87

Place du Champ de Foire

Mercredi : de 12h30 à 18h30

LA POSTE

Tél. : 05.45.83.27.66

Place André Guillot

Ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

ADMR

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 18h00



PRÉSENCE VERTE

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance

46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1^{er} - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

ECOLES

ECOLE J.M. WEBER 05 45 83 28 35

ECOLE P. GARANDEAU 05 45 83 25 30

ECOLE SAINTE EUSTELLE 05 45 83 28 53

MAISON FAMILIALE RURALE..... 05 45 83 16 49

RESTAURANT

La Caverne de l'Ours..... 05.45.81.68.71

BOULANGERIES

Place André Guillot..... 05.45.83.14.45

Place Chez Théré 05.45.83.29.33

DIVERS

GARAGE 05.45.83.16.17

PHARMACIE 05.45.83.27.75

ETIOPATHE..... 05.45.36.48.22

MÉDECINS..... 05.45.83.27.88

DENTISTE..... 05.45.83.10.97

INFIRMIÈRES 05.45.83.25.05

BOUCHERIE..... 05.45.83.12.89

ALIMENTATION VIVAL 05.45.83.15.44

COIFFEUR..... 05.45.83.28.41

TRANSCOM (transport vers Cognac) 05.45.82.01.99

TAXI..... 06.87.98.98.23

PRESBYTÈRE 05.45.83.25.64